

IAS 19

Evaluations actuarielles et passifs sociaux

Vos enjeux

Les comptes consolidés des entreprises cotées et / ou faisant appel à l'épargne publique doivent être publiés en normes IFRS (International Financial Reporting Standards). La publication des comptes selon ces normes permet de présenter des états financiers comparables et transparents.

En ce qui concerne les avantages sociaux des salariés, c'est-à-dire toute forme de contrepartie non salariale donnée par une entreprise à son personnel au titre des services rendus, la norme à appliquer est l'**IAS 19**. Elle s'applique aux pensions de retraite et autres avantages similaires postérieurs à l'emploi, comme les indemnités de fin de carrière, ainsi qu'aux médailles du travail, aux CET (comptes épargne temps) etc.

Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a recommandé en avril 2003 (n°2003-R.01) que les entreprises françaises, quel que soit leur secteur d'activité, évaluent leurs engagements de retraite et avantages identiques selon des dispositions similaires à norme **IAS 19** (avantage aux personnels).

L'application de la norme **IAS 19** ou de la recommandation du CNC oblige donc les entreprises à modifier leurs méthodes de comptabilisation et de financement pour les avantages sociaux de leur personnel **et recommande de faire appel à des cabinets d'actuariat indépendants**.

Quant aux filiales de multinationales étrangères, elles peuvent avoir besoin d'établir des comptes dans la norme comptable de leur maison mère (US GAAP, UK GAAP,...)

| Avantages sociaux concernés par l'IAS 19 | Obligation au titre de l'IAS 19 |
|---|---|
| Indemnités de fin de carrière | Évaluer l'engagement et provisionner le passif social correspondant (engagement diminué des fonds de réserve constitués) corrigé des éventuels éléments à amortir |
| Médaille du travail | Provisionner l'engagement en fonction des services rendus |
| Régimes de retraite à prestations définies | Évaluer l'engagement et provisionner le passif social correspondant (engagement diminué des fonds de réserve constitués) corrigé des éventuels éléments à amortir |
| Couverture des frais médicaux pour les retraités : paiement total ou partiel des cotisations ou mutualisation des résultats déficitaires avec ceux des actifs | Provisionner l'engagement en fonction des services rendus |
| Préretraite d'entreprise | Provisionner l'engagement des services rendus |
| Compte Epargne Temps et congés de fin de carrière | Provisionner l'engagement en fonction des services rendus |

Nos offres

1. Détermination de vos passifs

- Cartographie des passifs dans l'ensemble des filiales (y compris à l'étranger)
- Descriptif précis de vos engagements vis-à-vis de votre personnel
- Utilisation ou mise à disposition d'un outil de documentation ou de consolidation à destination des Ressources Humaines et/ou Direction Financière (Global Benefit Manager)

2. Calculs actuariels

- Indemnités de fin de carrière
- Retraite à prestations définies (ex : retraite « chapeau »)
- Médailles du travail
- Couverture des frais médicaux pour les retraités
- Preretraite d'entreprise
- Congés de fin de carrière, etc...

3. Rédaction de rapports actuariels

- Evaluation des engagements et des actifs de couverture
- Signature des rapports par des actuaires certifiés
- Prise en charge des relations avec les commissaires aux comptes
- Etablissement d'une annexe comptable selon les normes comptables

4. Groupes internationaux, mise en place d'une équipe projet

- Choix des données à retenir, confection de rapports de traitements d'erreurs et d'anomalies
- Détermination et justification des hypothèses actuarielles
- Coordination des actuaires locaux, ou mise à disposition des actuaires du réseau Aon (90 bureaux à travers le Monde)
- Consolidation de l'ensemble de vos passifs sociaux

5. Fusion acquisition :

- Aide à la détermination des avantages sociaux accordés à l'entreprise et évaluation des passifs.
- Pour une meilleure visibilité des comptes de l'entreprise visée ou à présenter aux acheteurs potentiels, nécessité d'évaluer les passifs selon des méthodes actuarielles acceptées par les parties en présence

6. Externalisation de vos passifs sociaux

- Plan de trésorerie
- Appel d'offres assureurs
- Aide à la sélection des actifs de couverture
- Suivi des contrats mis en place

Notre engagement qualité :

- un code de conduite qui fixe les engagements de chaque consultant actuinaire pour garantir à tous nos clients une qualité optimale en termes de respect des délais et de pertinence de solutions proposées et
- un processus de « Peer Review » (revue des travaux par les pairs) qui assure un contrôle qualité sur l'exactitude, la clarté, la qualité et la facilité d'utilisation de toutes les informations transmises à nos clients.

Nous contacter :

Sébastien Marc'Hic

01 58 75 63 63, sebastien_marchic@aon.fr

Brice Lebert

01 58 75 68 87, brice_lebert@aon.fr

Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560
SA au capital de 4 141 334 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes
Tél. : 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax : 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512.7 et L 512.6 du Code des Assurances